

## >>> Changement d'adresse, qui prévenir ? / Page 4

### J +30 **Carte d'identité / Passeport**

Présentez-vous à la mairie de votre nouveau domicile pour leur demander un changement d'adresse de vos documents.

### J +30 **Permis de Conduire / Carte Grise**

Votre permis de conduire ne prévoit aucun changement d'adresse.

En revanche, il est obligatoire de faire porter sur votre carte grise votre changement de domicile et une nouvelle immatriculation si vous avez changé de département.

Présentez-vous à la préfecture ou sous-préfecture de votre nouveau logement. Si vous habitez Paris, vous pouvez vous adresser à l'antenne d'arrondissement, située généralement à la mairie de votre arrondissement.

**Attention** : Cette formalité est gratuite, mais si vous dépassez le délai, vous encourez une amende.

Retrouvez toutes nos Fiches Solutions et lettres types sur  
<http://www.1000demenageurs.com>